

# maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations**

Conseil municipal du 24 juin 2013

Commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse »

Séance du 7 juin 2013

## 19 Ancien bâtiment Fichet – demande de subvention auprès du Fond Européen de Développement Régional

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMALIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, MBAYE-DIAO, LEEFVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. MONTES

Pouvoir à :

M. KCHOK

Mme BASMAISON

Pouvoir à :

M. VILLEMALIN

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Mme DINGIVAL

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

M. TAHI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre d'un vaste plan urbain de restructuration des quartiers Gournay – Vieille Montagne, la municipalité poursuit un ambitieux projet de réhabilitation de l'ancienne bâtisse industrielle Fichet, située au 90 rue Jean Jaurès, en un établissement culturel pluridisciplinaire.

Friche industrielle à l'état brut, l'ancienne usine de coffre-fort, offre, notamment grâce à son emplacement géographique, à sa superficie et son authenticité, de larges opportunités et surtout un espace de choix pour l'implantation d'un équipement culturel (5000m<sup>2</sup>) et de convivialité, qui s'inscrit par vocation comme un espace de vie et de rassemblement pour les habitants de l'agglomération de Creil.

Ce projet est pleinement compatible avec le programme opérationnel de compétitivité régionale en Picardie (FEDER 2007-2013) et s'inscrit dans le contrat de projet Etat région (CPER) sous l'axe 4 : « Favoriser le développement des services et l'information sur la formation et l'emploi ». Le programme opérationnel FEDER a pour objectif prioritaire de faire de l'innovation, de l'amélioration de l'emploi, de l'égalité des chances, et du développement durable les moteurs de la compétitivité en région.

# maintenant !

<b>Plan de financement prévisionnel prévu pour la requalification de l'ancienne usine FICHET</b> (1 <sup>ère</sup> tranche)		
	<b>Montant estimé €</b>	<b>Taux de participation %</b>
Subvention FEDER	650 000 €	43.62 %
Etat (DDU)	336 000 €	22.55 %
Conseil général	100 000 €	6.71 %
Conseil régional	100 000 €	6.71 %
Ville de Creil	304 000 €	20.40 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 490 000 €</b>	<b>100 %</b>

Il vous est donc proposé de valider dans un premier temps les objectifs poursuivis à travers le projet de requalification de l'établissement FICHET, puis dans un second temps, d'approuver la demande de subvention auprès de l'Union Européenne (FEDER), d'un montant de 650 000 €, et enfin de valider le plan de financement prévisionnel.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »  
Considérant le projet de réhabilitation de l'ancienne usine Fichet,  
Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 37                      Pour : 37                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver les objectifs fixés ci-dessus par la ville de Creil pour ce projet d'aménagement.

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire à lancer toutes les études préalables nécessaires au projet d'aménagement de la friche FICHET conformément aux dispositions prévues par la loi MOP.

**Article 3** : d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention FEDER au titre du programme européen 2007-2013 à hauteur de 650 000 €.

**Article 4** : d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces afférant à la demande de subvention européenne.

**Article 5** : d'imputer les recettes et les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 1327/1108/524/BA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 2/07/13  
et publication ou notification le 2/07/13  
CREIL, le 2/07/13

**LE MAIRE**  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe RALLY

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



